

# DES ACTEURS PUBLICS FACE À LA CRISE SANITAIRE

Nicolas Pernot, Directeur Général des Services  
de la Région Grand Est

Les services de la Région Grand Est demeurent fortement mobilisés pour assurer la mise en œuvre des mesures et initiatives décidées par l'exécutif régional depuis le début de la crise.



© Stadler Grand Est M. Nicolas Pernot

**Quelques exemples dans le cadre des missions ainsi assurées :**

- **Pour soutenir nos secteurs d'activités économiques**

Déploiement dès le 6 mars, en relation avec l'État et les partenaires concernés (Bpifrance, Agences de développement économiques du territoire), d'un bouquet de solutions pour accompagner les entreprises impactées :

- **Un Prêt Rebond, à effet immédiat**, mis en place par la Région, opéré par Bpifrance, qui rend disponible **75 M€** de financements, sans garantie et à taux 0 % d'intérêt, en soutien aux entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires pour contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la crise ;
- Un « **Pacte de relocalisation** » pour encourager, aider et accompagner les entreprises souhaitant rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe plutôt qu'en Asie.

Cette mesure qui doit réduire la vulnérabilité des entreprises dont la chaîne d'approvisionnement dépend en partie de fournisseurs asiatiques, ainsi que leur impact carbone, se traduit par un accompagnement via les Agences de développement économique et des prestataires externes (aide à l'analyse des enjeux, à l'identification des fournisseurs potentiels, aux modalités de validation de ces fournisseurs) et par un financement pour les aider à absorber les coûts liés à cette opération de relocalisation.

Mise en place, fin mars, à l'initiative de la Région, **du Fonds Résistance de 44 M€**, doté à parité par les EPCI, les Départements et la Banque des Territoires, pour **soulager la trésorerie des petites entreprises, entrepreneurs, micro entrepreneurs et associations impactés par la crise**, en complément des autres dispositifs existants (avec une intervention en avance remboursable jusqu'à 10 000 €/entreprise et 30 000 €/association). Ce Fonds permet d'octroyer des aides de 5 000 à 10 000 € aux entreprises jusqu'à 10 salariés, et jusqu'à 30 000 € pour les associations et acteurs du secteur non-marchand jusqu'à 20 salariés.

Des initiatives sont également menées pour **répondre aux problématiques spécifiques des acteurs touristiques, culturels et sportifs du Grand Est**, en concertation étroite et continue avec eux. Concrètement et entre autres, les services de la Région procèdent au versement accéléré des subventions de l'année et des soldes de subventions de l'année 2019, selon des procédures allégées, assurent une continuité d'instruction des dossiers de soutien, etc.

- **Dans le domaine des transports** : la Région s'est attachée dès le 18 mars à limiter l'impact de la crise sur la santé financière des entreprises de transports.

Arrêt des transports routiers scolaires, des lignes régulières TER Fluo, annulation des voyages scolaires et sorties diverses : cette paralysie impactant fortement la santé financière et économique des entreprises concernées, **la Région**, en concertation avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, **assure le paiement à hauteur de 70 % de l'ensemble des prestations initialement prévues sur les marchés de transport** pour garantir un équilibre financier et préserver les emplois. Les factures déjà reçues par notre collectivité ont été traitées en priorité. La Région a autorisé les transporteurs à facturer sans attendre la fin mars les prestations réalisées avant l'arrêt des transports scolaires et la mise en place du confinement. La même règle a été appliquée à l'offre routière TER.

À noter par ailleurs que la Région a décidé la **gratuité des transports régionaux pour l'ensemble du personnel médical** et a mis en place un système de **transport à la demande, à destination de l'ensemble des personnels hospitaliers**, sur le territoire régional, en lien avec l'ARS.

- **Dans le domaine de la formation et de l'emploi**

Il convient de noter, au regard de cette crise et de la fermeture des établissements d'enseignement, la pertinence de la stratégie ambitieuse de la Région Grand Est, qu'il s'agisse du **Lycée 4.0** (fourniture de PC à tous les lycéens, mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'utilisation d'Internet dans tous les établissements) et **déploiement du Très Haut Débit par fibre sur l'ensemble du territoire régional**

**et pour tous.** Stratégie qui s'avère particulièrement précieuse dans le contexte actuel : continuité de l'enseignement au bénéfice des élèves et des professeurs, actes de téléconsultation médicale, télétravail et poursuite de l'activité dans les entreprises et autres structures, maintien des liens entre les personnes, etc.

Là encore l'anticipation des besoins liés au développement des usages numériques et l'ambition forte de la Région dans ce domaine, affirmée dès 2016, facilite grandement la continuité des services publics. Ainsi que sa capacité de réaction en ce domaine (comme dans d'autres) : **notre collectivité a procédé au doublement de la capacité de l'espace numérique de travail (ENT) en 10 jours pour accueillir près d'un million de connexions par jour.**

**La Région maintient le versement des aides suivantes durant la période de confinement** : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, en complément des dispositions nationales ; prise en charge des frais de garde des enfants de 3 à 12 ans pour faciliter l'entrée en formation professionnelle des stagiaires ; bourses aux étudiants en formation sanitaire et sociale ; prise en charge des frais de formation pour tous les apprenants jusqu'à la fin de l'année scolaire.

À noter aussi que **la Région, à l'initiative de son Président, valorise la mobilisation des élèves infirmiers et élèves aides-soignants des instituts de formation aux côtés des professionnels de santé dans le soutien aux patients.** Avec l'accord du ministère du Travail, elle consacre 11 M€, via des fonds du Plan d'investissements dans les compétences (PIC), pour indemniser ces stagiaires durant la crise (1 400 €/mois aux élèves infirmiers, 1 000 €/mois aux élèves aides-soignants).

À titre d'illustration plus globale, pour répondre au besoin de continuité du service public et aux demandes de nos interlocuteurs habituels dont certains seront fragilisés dès le court terme, **après la tenue des Commissions thématiques,** a été organisée le 9 avril dernier, en téléconférence, **une Commission permanente du Conseil Régional qui a délibéré sur plus d'une centaine de Rapports** relevant de nos différents domaines d'intervention.

A également été adopté à l'unanimité le Rapport proposé par le Président, tenant à la création et à la mise en place d'une société d'économie mixte pour l'acquisition d'un stock de plusieurs millions de tests sérologiques destinés notamment aux entreprises du Grand Est dans la perspective du déconfinement. **Cette SEM appelée « Dynamise » a ainsi été créée en 48 heures pour sécuriser l'approvisionnement en tests** avec l'appui du Crédit mutuel et de la Banque des territoires.